

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 13 novembre 2008

Face aux états généraux de la Presse, les associations de journalistes s'organisent pour écrire leur avenir

Le 13 novembre 2008 naît le premier Rassemblement des Associations de Journalistes (environ 1 600 adhérents). Son objectif : faire entendre la voix des journalistes sous-représentés aux états généraux de la presse écrite actuellement en cours.

Les états généraux et les réformes législatives à suivre soulèvent de vives inquiétudes. Ils amènent les associations de journalistes à se regrouper. Une première dans l'histoire des médias français.

Pourquoi cette mobilisation ? L'indépendance éditoriale n'a jamais été aussi bafouée. La confusion est trop fréquente entre information et communication. Les choix éditoriaux sont plus souvent destinés à satisfaire les annonceurs que les lecteurs.

Nous affirmons que la qualité de l'information proposée aux citoyens diminue avec la précarisation de nos métiers : peu de volonté pour mener des enquêtes dignes de ce nom ; peu de moyens pour produire une information originale ; peu de temps pour contrôler les sources. Nos droits sont constamment remis en cause et la précarité s'aggrave dans nos rangs. Alors que la défiance des citoyens envers la presse s'accroît d'année en année, nous constatons que les patrons de groupes médias n'ont rien fait pour y remédier.

Nous, rédacteurs, secrétaires de rédaction, maquettistes, directeurs artistiques, iconographes, correcteurs, photographes, hommes et femmes de terrain avons notre mot à dire, notre expérience à partager et nos propositions à faire. Nous ne voulons pas devenir des communicants, mais continuer à informer au mieux les citoyens.

L'objectif du RAJ est de rassembler les associations de journalistes professionnels :

- pour défendre un journalisme et une information de qualité ;
- pour sauvegarder le pluralisme de la presse, garant de notre démocratie ;
- pour retrouver la confiance des lecteurs.

Le RAJ va élaborer des propositions sur quatre thèmes :

- la reconnaissance juridique des équipes rédactionnelles, seul moyen de contrebalancer la perte d'influence des journalistes dans leurs entreprises de presse ;
- l'évolution des droits d'auteurs ;
- le conditionnement du versement des aides à la presse aux seules entreprises qui appliquent la déontologie et respectent les lois sociales ;
- la concentration des entreprises de presse.

Nous invitons toutes les associations de journalistes à nous rejoindre pour améliorer la qualité de l'information, affirmer l'indépendance éditoriale et surtout préserver le rôle essentiel de la presse au sein de notre démocratie.

Les premiers signataires : **L'Association des Femmes Journalistes ; l'Association des Journalistes Européens ; l'Associations des Journalistes du Jardin et de l'Horticulture ; l'Association des Journalistes du Tourisme ; l'Association Nationale des Iconographes ; Ça presse ! ; FreeLens ; Journalistes Ecrivains pour la Nature et l'Ecologie ; Profession : Pigiste.**

Contact : raj.asso.contact@gmail.com Lorenzo Virgili : 06 76 05 05 03 / Jacques Trentesaux : 06 22 00 72 93 / Pascale Colisson : 06 16 38 25 80